



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 FEVRIER 2018 / II**

Le 22 février 2018, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Dieuze à 20 h 00 sous la présidence de M. Fernand LORMANT, maire.

Etaient présents : M. François – Mme Herbin – M. Benoist – Mme Obellianne – M. Matthias, adjoints – Mmes Bau – Mouchot – MM. Esselin – Wagner – Mmes Lonardi – Raymond – M. Bolardi – Mme Calvet – M. Meunier – Mme Duresse – MM. Mottin – Lang – Mme Reschwein – MM. Sasso – Hocquel – Mme Chicha

Excusés : Mmes Scherrer – Henry – M. Rechenmann – Mme Ritter

M. Mirgon donne procuration à M. Esselin.



COMMUNICATIONS :

M. MATTHIAS fait un point sur les travaux en cours dans la commune, à savoir :

- Rue René Kueny : les travaux d'assainissement et eau potable se poursuivent conformément au calendrier prévisionnel.
- Avenue de Nancy : les travaux attribués à l'entreprise Colas vont démarrer le lundi 12 mars 2018.
- En ce qui concerne les aménagements de sécurité dans la traverse, les travaux débuteront courant avril.
- Rue du Colonel Ducasse : l'entreprise STRUBEL attend les bonnes conditions climatiques pour réaliser les enrobés.

Mme HERBIN relate la rencontre avec l'artiste Dominique DIMEY dans le cadre du Parcours d'Education Artistique et Culturelle. Cette dernière est venue à l'école rencontrer les élèves et les enseignants. L'objectif de cette démarche est d'emmener les élèves à la découverte d'une artiste et de développer les pratiques vocales et chorales au sein du département. Madame DIMEY propose la reprise de chansons d'autrefois dans le but de créer des fables modernes avec humour et ironie sur la thématique des problèmes environnementaux. La concrétisation de ce projet donnera lieu à un concert à la Délivrance à Dieuze.

Une rencontre a également eu lieu avec la présidente de l'association « Les Amis de Gandiol », Mme Violaine BELVAL, pour organiser l'acheminement vers le Sénégal de l'ancien mobilier scolaire de l'école élémentaire G. Charpentier.

Il sera proposé au prochain conseil municipal une aide financière de 500 € à cette association afin de participer aux frais de transport.

Le stockage et le chargement de ce mobilier sont assurés par M. Jean-Luc BROQUARD, membre du Lions Club.

Mme HERBIN informe l'assemblée, que lors de la dernière séance du conseil municipal junior, les projets et missions 2018 retenus sont :

- La mise en place d'un partenariat entre la Ville de Dieuze et le service périscolaire dans le cadre du fleurissement de la ville et de la participation au concours départemental « Je fleuris ma ville ».
- La découverte historique de la ville.
Mme Christiane LOVITON, dont les connaissances très approfondies de l'histoire locale sont un atout inéluctable, a été sollicitée pour ce projet.

Mme OBELLIANNE informe l'assemblée que lors du conseil d'administration de la MJC, qui a eu lieu le 19 février 2018, il a été annoncé le renouvellement de l'appellation « Centre Social » pour 4 ans.

Elle précise également que la Médecine du Travail a quitté les locaux de la maison médicale La Salicorne pour s'installer 32 rue Emile Friant à compter du 1^{er} mars 2018.

En ce qui concerne la maison de santé pluridisciplinaire, l'audio prothésiste a pris possession de ses locaux et va pouvoir démarrer ses consultations.

M. LORMANT communique les points suivants à l'assemblée :

- Le samedi 10 février 2018, le Conseil départemental a organisé pour les élèves de 4^e des collèges de Moselle un concours « Hackathon collèges » en endossant le rôle de concepteurs, afin de développer des outils techniques ayant un attrait numérique.
 - Cette année, 12 collèges ont confirmé leur participation à ce concours 2018. A noter que, dans chaque équipe, la présence d'une fille (au minimum) est obligatoire. Réunis au cœur d'un Fab Lab sur une journée, les élèves ont proposé un concept ou un objet numérique innovant sur la thématique « Jeux et Société » en utilisant les logiciels mis à disposition dans le laboratoire, avec l'accompagnement de chercheurs et de spécialistes du numérique.
 - 4 Fab Lab en Moselle ont participé :
 - MDesign à Metz (7 avenue de Blida)
 - Le Thilab à Thionville (5 impasse des Anciens Hauts Fourneaux)
 - Open Edge à Dieuze (137 rue SAI Princesse Alix Napoléon)
 - Fabulis à Sarreguemines (Lycée Henri Nominé, 60 rue du Maréchal).
 - Ce fut une réussite. Il remercie et félicite Open Edge pour son dynamisme.
- Mardi 13 février, il a assisté à une réunion de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), concernant la pré-étude agricole de la ZAC La Sablonnière. La commission a donné un avis favorable.

M. FRANÇOIS énumère les manifestations qui ont eu lieu à la Salle de la Délivrance :

- Dimanche 11 février 2018, le salon du mariage a été une réussite.
- Samedi 17 février, le Championnat Régional de Tarot individuel. Une première qui a réuni des joueurs originaires des 4 départements lorrains.

Puis, il fait un bilan des activités qui ont eu lieu à la Délivrance en 2017. Ce bilan est positif.

M. LORMANT félicite MM. Bernard FRANÇOIS, président de l'association des Salines Royales et Jean-Marie WAGNER, trésorier ainsi que tous les bénévoles de cette association.

M. FRANÇOIS annonce également l'inauguration de l'exposition STEICHEN qui aura lieu le 13 mars prochain.

M. BENOIST annonce que la Société HET France Sarl est désormais agréée sous le label Technigom. Les caoutchoucs issus des pneus ne se valent pas et leur qualité dépend de nombreux facteurs dont les process de granulation. Aliapur vient de déposer l'appellation Technigom qui est le granulats de pneus « made in France » fabriqué par les industriels de la filière Aliapur et uniquement par eux.

Puis il passe à l'ordre du jour :

- 18/II/06 Conseil municipal. Désignation des représentants au conseil d'administration de Hélice Saulnoise.
- 18/II/07 Contrat enfance jeunesse 2015/2018. Reversement MJC.
- 18/II/08 Maison médicale La Salicorne. Location d'un local à la SCM RADIEUSE de la SELARL CARDIANCE et du Dr DRIAD.
- 18/II/09 Requalification lourde de la friche industrielle « La Caserne ».
- 18/II/10 Restructuration des Salines Royales – « Aménagement du parc pédagogique ».
- 18/II/11 Implantation de deux bornes de recharge rapide de véhicules électriques.
- 18/II/12 Colonie des Officiers. Mise à disposition bâtiments association des scouts et guides de France.
- 18/II/13 Bâtiments communaux Colonie des Officiers et logement Office du Tourisme. Mise à disposition association des Salines Royales.
- 18/II/14 Communauté de Communes du Saulnois/EPIC de l'Office de Tourisme du Pays du Saulnois/Ville de Dieuze – Répartition du salaire de l'agent de la C.C.S. détaché à la gestion de la Délivrance.

Point n° 18/II/06 : CONSEIL MUNICIPAL. DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE HELICE SAULNOISE

Le Conseil municipal,
Entendu son président,
VU la délibération du conseil municipal n° 14/V/26 du 3 avril 2014 désignant les représentants au conseil d'administration de l'Association « Hélice Saulnoise », « Saulnois Activités » et « Mésanges Bleues ».

Considérant les changements de constitution de cette association,

après délibération

- désigne comme suit les représentants du conseil municipal au conseil d'administration d'Hélice Saulnoise :

Membre de droit	Fernand LORMANT, maire, représenté par Paul BENOIST
Délégués	Laurence OBELLIANNE Dominique SASSO Sylvie RESCHWEIN

Voté à l'unanimité dont 1 vote par procuration

Point n° 18/II/07 : CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2015/2018. REVERSEMENT MJC

Le Conseil municipal,
entendu Mme Sylviane HERBIN, adjointe déléguée,
considérant le contrat enfance jeunesse 2015/2018 établi avec la CAF de la Moselle,

considérant la participation de la CAF de la Moselle versée globalement pour toutes les actions du contrat à la commune,
considérant qu'il convient de reverser à la MJC Jacques Prévert de Dieuze la participation de la CAF pour ses actions 2016 (ALSH – caps ados...),

après délibération

- décide de verser à la MJC une somme de 6.664,84 € au titre de ses actions pour l'année 2016.

Voté à l'unanimité dont 1 vote par procuration.

Point n° 18/II/08 : MAISON MEDICALE LA SALICORNE. LOCATION D'UN LOCAL A LA SCM RADIEUSE DE LA SELARL CARDIANCE ET DU DR DRIAD

Le Conseil municipal,
entendu son président,

VU la délibération du conseil municipal n° 04/X/180 du 16 décembre 2004 décidant de faire l'acquisition d'une partie de la maison médicale « La Salicorne » pour un montant de 575.840 € HT.

Considérant la demande de la SCM Radieuse de la Selarl Cardiance et du Dr Driad dont le siège est à Hagondange de louer, pour y installer son cabinet de cardiologie, une partie du local professionnel sis au 3^e étage formant :

- ✓ le lot de copropriété n° 209 comprenant :
 - Dégagement, accueil, WC, 2 pièces
 - Et les 79/1000^e des parties communes générales PC1
 - Et les 103/1000^e des parties communes PC2
 - Et les 97/1000^e des parties communes PC3

- ✓ le lot de copropriété n° 211 comprenant :
 - Dégagement, accueil, WC, 2 pièces
 - Et les 52/1000^e des parties communes générales PC1
 - Et les 68/1000^e des parties communes PC2
 - Et les 73/1000^e des parties communes PC3

Lesdites parties d'une surface totale de 83,87 m2.

après délibération

- accepte cette location par bail professionnel à compter du 1^{er} mars 2018 moyennant un loyer mensuel de 584,57 € TTC. Les locaux seront loués en l'état. Rédaction Me Philippe SOHLER, notaire à Dieuze. Frais d'acte à charge du preneur.
- autorise le maire à signer le bail correspondant et tout document s'y rapportant.

Voté à l'unanimité dont 1 vote par procuration.

Point n° 18/II/09 : REQUALIFICATION LOURDE DE LA FRICHE INDUSTRIELLE « LA CASERNE »

Le Conseil municipal,
entendu M. Bernard FRANÇOIS, adjoint délégué,

de « La Caserne »,
Considérant le projet de requalification lourde de la friche industrielle dite

de « La Caserne »,
VU les dispositifs de la Région Grand Est,
Considérant que ce projet peut prétendre aux aides de la Région Grand Est,

Considérant que la commune a obtenu une subvention au titre du FSIL 2 d'un montant de 77.040 € sur la partie hébergement du site en 2017.

Considérant le projet suivant :

- Requalification lourde de la friche industrielle « La Caserne »

Montant du projet		1.257.400 € HT
FSIL 2 : acquis 2017		77.040 €
Région	40 %	500.000 €
Europe Feder	25 %	314.350 €
Commune	30 %	366.010 €

Considérant que ce projet peut prétendre aux aides de la Région Grand Est pour l'année 2018,

après délibération

- autorise le maire à solliciter toute subvention de la Région Grand Est pour l'opération de requalification lourde de la friche industrielle dite de « La Caserne ».

Voté à l'unanimité dont 1 vote par procuration.

Point n° 18/II/10 : RESTRUCTURATION DES SALINES ROYALES – « AMENAGEMENT DU PARC PEDAGOGIQUE »

Le Conseil municipal,
entendu M. Bernard FRANÇOIS, adjoint délégué,
Considérant le projet de restructuration des Salines Royales –
« Aménagement du parc pédagogique » pour la tranche conditionnelle des travaux,
VU les dispositifs de la Région Grand Est et ceux de l'Etat,
Considérant le projet suivant :

- Restructuration des Salines Royales – « Aménagement du parc pédagogique »

Montant du projet		737.406 € HT
Etat	40 %	294.962 €
Région	30 %	221.222 €
Commune	30 %	221.222 €

Considérant que ce projet peut prétendre aux aides de la Région Grand Est et de l'Etat pour l'année 2018,

après délibération

- autorise le maire à solliciter toutes subventions de la Région Grand Est et de l'Etat pour l'opération des restructurations des Salines Royales – « Aménagement du parc pédagogique » de la tranche conditionnelle des travaux.

Voté à l'unanimité dont 1 vote par procuration.

Point n° 18/II/11 : IMPLANTATION DE DEUX BORNES DE RECHARGE RAPIDE DE VEHICULES ELECTRIQUES

Le Conseil municipal,
entendu M. Richard MATTHIAS, adjoint délégué,
considérant le projet d'implantation de deux bornes de recharge rapide de véhicules électriques,

VU le dispositif de l'Etat – DETR,
Considérant que ce projet peut prétendre aux aides de l'Etat DETR,
Considérant que la commune a obtenu une subvention en 2017 au titre du FSIL 1 d'un montant de 29.168 € sur le projet sur un montant subventionnable retenu de 72.920 € HT,

Considérant le projet suivant :

- Implantation de deux bornes de recharge rapide de véhicules électriques

Montant du projet		80.120 € HT
FSIL 1 – acquis 2017		29.168 €
DETR	40 %	32.048 €
Commune	20 %	18.904 €

Considérant que ce projet peut prétendre aux aides de l'Etat pour l'année 2018,

après délibération

- autorise le maire à solliciter toute subvention de l'Etat pour l'opération « implantation de deux bornes de recharge rapide de véhicules électriques ».

Voté à l'unanimité dont 1 vote par procuration

Point n° 18/II/12 : COLONIE DES OFFICIERS. MISE A DISPOSITION BATIMENTS ASSOCIATION DES SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE

Le Conseil municipal,
entendu M. Bernard FRANÇOIS, adjoint délégué,
considérant que l'Association des Scouts et Guides de France sollicite la commune pour s'installer à Dieuze à la Colonie des officiers pour y implanter des bureaux administratifs et accueillir d'autres scouts,

après délibération

- accepte de mettre à disposition, à titre gracieux, à l'Association des Scouts et Guides de France, à compter du 1^{er} mars 2018, pour 3 ans renouvelables tacitement par période d'un an, les locaux suivants : immeuble sis 226 B d'une superficie totale de 297 m2 chemin Royal et deux garages n° 1 et 2 cadastrés :

section	parcelle	lieudit	Surface/nature
13	69/41	Chemin Royal	00 ha 00 a 08 ca sol
13	70/41	Chemin Royal	00 ha 00 a 17 ca sol
13	182/41	Chemin Royal	02 ha 35 a 61 ca sol
13	132/41		00 ha 05 a 82 ca
Surface totale			02 ha 41 a 68 ca

- autorise le maire à signer la convention d'occupation à intervenir et tout document s'y rapportant. Rédaction Me Philippe SOHLER, notaire à Dieuze. Frais d'acte à charge du preneur.

Voté à l'unanimité dont 1 vote par procuration.

Point n° 18/II/13 : BATIMENTS COMMUNAUX COLONIE DES OFFICIERS ET LOGEMENT OFFICE DU TOURISME. MISE A DISPOSITION ASSOCIATION DES SALINES ROYALES

Le Conseil municipal,
entendu M. Bernard FRANÇOIS, adjoint délégué, Président de l'Association des Salines Royales, ce dernier ayant quitté la salle avant le vote,
considérant la nécessité de gérer les sites communaux « Colonie des officiers » (gardiennage, entretien du site et gestion des œuvres des 5 académiciens sur site et muséographie liée au patrimoine dieuzois) et « Salines Royales » (gardiennage et entretien du site),

après délibération

- décide de mettre à disposition à titre gracieux à l'Association des Salines Royales de Dieuze, à compter du 1^{er} mars 2018, pour 3 ans renouvelables tacitement, les locaux suivants :

Site de la Colonie des officiers :

- ✓ immeuble sis 226 A d'une superficie totale de 297 m2 chemin Royal et deux garages et l'espace vert contigu
- ✓ immeubles sis 214 A et B d'une superficie totale de 297 m2 chacun chemin Royal cadastrés :

section	parcelle	lieudit	Surface/nature
13	69/41	Chemin Royal	00 ha 00 a 08 ca sol
13	70/41	Chemin Royal	00 ha 00 a 17 ca sol
13	182/41	Chemin Royal	02 ha 35 a 61 ca sol
13	132/41		00 ha 05 a 82 ca
Surface totale			02 ha 41 a 68 ca

Site des Salines Royales :

- ✓ logement communal sis 11 place de la Saline dans l'enceinte du bâtiment de l'office du tourisme d'une superficie de 75,98 m2 cadastré S 9 parcelle 113 de 198 m2.
- autorise le maire à signer les conventions d'occupation à intervenir et tout document s'y rapportant. Rédaction Me Philippe SOHLER, notaire à Dieuze. Frais d'acte à charge de la commune.

Voté dont 1 vote par procuration - 5 abstentions.

Point n° 18/II/14 : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAULNOIS/EPIC DE L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DU SAULNOIS/VILLE DE DIEUZE- REPARTITION DU SALAIRE DE L'AGENT DE LA C.C.S. DETACHE A LA GESTION DE LA DELIVRANCE

Le Conseil municipal,
Entendu, M. Bernard FRANÇOIS, adjoint au maire,

VU la délibération du conseil municipal n° 17/V/66 du 1^{er} juin 2017 validant la convention de mise à disposition partagée de biens et d'équipements entre la Commune de Dieuze, la Communauté de Communes du Saulnois, l'Office de Tourisme du Pays du Saulnois sous la forme d'EPIC et l'Association des Salines Royales, suite au transfert de la compétence « promotion du tourisme dont création d'offices de tourisme »,

Considérant le transfert de deux agents de la commune à la C.C.S. dans le cadre de cette prise de compétence au 1^{er} janvier 2017,

Considérant que les missions d'un de ces agents relevaient de la gestion de la salle « La Délivrance » et de l'évènementiel communal de la Ville de Dieuze sur la période de janvier 2017 à juin 2017,

Considérant la réunion de travail du 5 mai 2017 lors de laquelle il a été convenu de la répartition des salaires de cet agent de la façon suivante :

Périodes concernées	Répartition	
	EPIC de l'OT du Pays du Saulnois	Ville de Dieuze
Salaires de janvier à mars 2017 inclus	50 %	50 %
Salaires d'avril à juin 2017 inclus	-	100 %

après délibération

- approuve cette répartition. Le montant demandé sera versé sur 2018.
- autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Voté à l'unanimité dont 1 vote par procuration

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 21 h 25.

Le maire,

Bernard FRANCOIS Sylviane HERBIN Paul BENOIST Laurence OBELLIANNE

Richard MATTHIAS Claudine BAU Isabelle MOUCHOT Christophe ESSELIN

Jean-Marie WAGNER Agnès LONARDI Pierrette RAYMOND Mickael BOLARDI

Stéphanie CALVET Patrick MEUNIER Véronique DURESSE Bernard MOTTIN

Jérôme LANG Sylvie RESCHWEIN Dominique SASSO Daniel HOCQUEL

Catherine CHICHA